



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-249**

Séance publique du

28 juin 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190628- lmc1154136-DE-1-1
Date de signature : 03/07/2019
Date de réception : mercredi 3 juillet 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR 2019 AU CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE POUR L'ALGERIE POUR LA CREATION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE LA MEMOIRE DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE.

Excusés sans pouvoir :

Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et
Gestion
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR 2019 AU CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE POUR L'ALGERIE POUR LA CREATION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE LA MEMOIRE DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 18 juillet 2016, la Ville avait acté le principe d'une participation financière au projet de création du Conservatoire National de la Mémoire des Français d'Afrique du Nord sous réserve de la participation des partenaires institutionnels prévue pour cette opération.

Pour rappel, ce projet est porté par le "Centre de Documentation Historique sur l'Algérie", association 1901, créée à Aix-en-Provence en 1974, reconnue d'utilité publique depuis 1985, et subventionnée par la Ville d'Aix-en-Provence depuis 2004, qui est le maître d'ouvrage de la construction.

Sur la base d'un budget prévisionnel total d'un montant 4 613 000 €, l'engagement des cofinancements a été acté avec une participation des autres partenaires institutionnels à hauteur de :

- 900 000 € pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- 900 000 € pour le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,

- 500 000 € pour la Métropole.

Quant à la Ville d'Aix-en-Provence, par délibération n° DL.2018-69, le Conseil Municipal a adopté une convention pluri-annuelle 2018-2019 sur cette opération prévoyant un financement de 500 000 € en 2018 et 250 000 € en 2019. Dans un premier temps, le Conseil Municipal a donc attribué la première partie du financement, avec une subvention d'équipement de 500 000 € pour 2018.

Il convient à présent de proposer l'attribution de la subvention d'équipement complémentaire prévue par la convention, d'un montant de 250 000 € au titre de 2019.

La part d'autofinancement du coût global, prévue à hauteur de 33 % de celui-ci, est assuré par la Fondation pour la Recherche Historique sur l'Algérie (FRHA) créée en 2011 par le CDHA, et placée sous l'égide de la Fondation de France, cette contribution étant d'ores et déjà collectée.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'équipement de 250 000 € au Centre de Documentation Historique sur l'Algérie (CDHA) pour la construction du Conservatoire National des Français d'Afrique du Nord, au titre de l'exercice 2019, sur la ligne de crédit 900 25 20422 5317 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2019-249 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR 2019 AU
CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE POUR L'ALGERIE POUR LA CREATION DU
CONSERVATOIRE NATIONAL DE LA MEMOIRE DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD -

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»